

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 150

présenté par
M. Potier

à l'amendement n° 126 de M. Dufau

ARTICLE 2**RAPPORT**

Au début de l'alinéa 3, insérer la phrase suivante :

« La lutte contre la sous-nutrition est une des priorités de la politique de développement et de solidarité internationale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le renforcement de la sécurité alimentaire dans les pays en développement passe nécessairement par une action vigoureuse contre la sous-nutrition, qui constitue un frein massif au développement.

La sous-nutrition est responsable de 45% des décès d'enfants de moins de 5 ans dans le monde et ampute gravement le potentiel de développement de certains pays (jusqu'à 2 à 3 points de PIB selon la Banque mondiale).